

MANUEL DE BASE

Version	Date
1.0	Janvier 2014
1.1	Avril 2014
2.0	Octobre 2017
3.0	Août 2020
3.1	Janvier 2021

Contenu

1 Règles d'inclusion ou d'exclusion des objets dans le catalogue	5
1.1 Fabriqué en série sous cette forme	5
1.1.1 L'artisanat domestique	5
1.1.2 Arts visuels	5
1.1.3 Manuscrits et signatures.....	5
1.1.4 La flore et la faune	5
1.2 La possession doit être autorisée par le droit européen.	6
1.3 Il doit y avoir un objet physique.....	6
1.4 L'objet doit être physiquement différent des objets déjà présents dans le catalogue.	6
1.4.1 Variantes dues à des erreurs de production.....	6
1.5 Objets composites et annexes	7
1.5.1 Un article de catalogue peut être un objet composite, mais jamais une collection d'objets.	7
1.5.2 Les pièces jointes d'un article composé peuvent également être incluses dans le catalogue en tant qu'article indépendant.	7
2 Catalogue, collection et boutique	8
3 Choisir la bonne rubrique.	9
3.1 L'objet peut se présenter sous deux rubriques.	9
3.1.1 L'objet est constitué d'un seul composant.	9
3.1.2 L'objet est composé de plusieurs éléments.....	9
3.2 L'objet ne correspond à aucune des catégories.	10
3.3 Sections thématiques.....	10
4 Le champ titre	11
4.1 Il y a un titre sur l'article lui-même.....	11
4.2 Il n'y a pas de titre sur l'article, mais il y en a un sur l'emballage.....	11
4.3 Il y a un titre sur l'emballage de l'article, mais dans une langue non écrite.....	11
4.4 Il n'y a rien d'utilisable sur l'emballage de l'article.	11
5 Photos	13
5.1 Seulement des scans ou des photos propres	13
5.2 Logos, filigranes et horodatages	13

5.3 Formats	13
5.4 Objets emballés et objets en vrac.....	14
6 Noms de personnes	15
6.1 Rôle actif	16
6.1.1 Objets fabriqués par des particuliers	16
6.1.1 Orthographe générale.....	16
6.1.1.2 Créateur original	16
6.1.2 Objets créés par plusieurs personnes.....	16
6.1.2.1 Les duos en tant que collectif	17
6.1.2.2 Les groupes en tant que collectif.....	17
6.1.2.3 Compositions d'une personne et d'un collectif	17
6.1.2.4 Studios et employés	17
6.2 Rôle passif :	17
6.2.1 Personnes existantes	18
6.2.2 Personnes fictives	18
6.2.2.1 Duos	18
6.2.2 Super-héros et identités secrètes	18
6.2.2.3 Des noms différents dans des langues différentes.....	19
6.3 Noms identiques	19
6.4 Alias et pseudonymes	19
6.5 Changements de nom	20
6.6 Parodies	20
7 Noms de sociétés	20
8 Rencontres	21
Année inconnue	21
L'année est approximativement connue	21
L'objet a été fabriqué pendant une certaine période.....	21
L'objet est incorrectement daté	21
9 Dimensions.....	21
2D	21
3D	21
10 Les particularités du terrain	22

Mention décisive.....	22
Peut être mentionné.....	22
Ne le mentionnez pas	22
11 Modifier des éléments existants dans le catalogue.....	23
Les changements sont toujours autorisés :	23
Des changements qui n'ont jamais été autorisés :	23
APERÇU DE LA RÉVISION.....	24

1 Règles d'inclusion ou d'exclusion des objets dans le catalogue

En principe, nous acceptons les objets de collection qui répondent à un certain nombre de conditions :

- *Sous cette forme, fabriqués en série et (généralement) mis en circulation.
- *La possession doit être autorisée par le droit européen.
- *Il doit y avoir un objet physique.
- *L'objet doit être physiquement différent des objets déjà inclus dans le catalogue.

1.1 Fabriqué en série sous cette forme

1.1.1 L'industrie artisanale

Cela signifie que tous les types d'industrie domestique ne sont pas inclus dans le catalogue. Il s'agit par exemple de volumes de magazines reliés de manière privée, d'exemplaires de livres de bibliothèque et d'enregistrements audio ou vidéo produits de manière privée.

1.1.2 Arts visuels

Cette condition ne s'applique pas aux œuvres d'art. Les objets tels que les peintures et les sculptures peuvent être inclus dans le catalogue même s'il n'en existe qu'un seul exemplaire.

Remarque : il existe bien entendu une zone grise entre l'artisanat et les beaux-arts. Un objet fabriqué par votre fils ou votre fille à l'école pour la fête des pères relève de l'artisanat, mais la peinture de la ferme réalisée par votre grand-oncle peut être incluse dans les beaux-arts.

1.1.3 Manuscrits et signatures

Les manuscrits originaux et les autographes peuvent également être inclus dans le catalogue.

1.1.4 La flore et la faune

L'exigence selon laquelle un objet doit avoir été produit en série ne s'applique évidemment pas aux objets des sections **Fossiles** et **Naturalia**.

1.2 La possession doit être autorisée par le droit européen

Les objets dont la possession est interdite par la législation européenne sans une autorisation explicite ne sont pas inclus dans le catalogue. Les armes à feu et les (parties d') animaux ou plantes protégés en sont des exemples.

Les faux ne sont pas inclus dans le catalogue. Pensez aux fausses pièces de monnaie ou aux faux articles.

Les objets qui sont produits sans l'autorisation des titulaires de droits, mais dont la possession n'est pas interdite, sont inclus dans le catalogue. La condition est que l'objet soit original et non une contrefaçon. Des choses comme les bootlegs avec les **disques, les CD et les vinyles**, les impressions pillées avec les **livres** et les cendrillons avec les **timbres** sont incluses dans le catalogue. **Note** : Le fait qu'un objet soit autorisé dans le catalogue et dans la collection signifie uniquement que sa possession aux Pays-Bas est autorisée. Le commerce de l'objet concerné peut encore être soumis à des restrictions légales ou autres.

1.3 Il doit y avoir un objet physique

Les objets numériques tels que les E-books et les MP3s ne sont pas inclus dans le catalogue.

1.4 L'objet doit être physiquement différent des objets déjà présents dans le catalogue.

Lastdodo s'efforce d'inclure et de décrire toutes les différentes variantes d'objets de collection. Si un objet se distingue d'une autre édition ou version de quelque chose par ses caractéristiques externes inamovibles, il peut être inclus dans le catalogue comme un nouvel article. Si un livre est publié en version reliée et en version brochée, les deux sont inclus séparément. Si un livre est publié avec une couverture rouge et une couverture bleue, les deux seront incluses séparément. Si un livre est réimprimé et que la réimpression est visible sur le livre (par exemple, le colophon), la réimpression est répertoriée séparément. Une jaquette, en revanche, est amovible, de sorte qu'un livre avec une jaquette n'est pas un livre différent de celui sans jaquette. Les éléments tels que les autocollants, les emballages en cellophane ou les pièces détachées d'une édition ou d'une partie d'édition ne sont pas non plus considérés comme des variantes.

Note : Les articles sous blister et autres, qui ne peuvent être retirés sans être détruits, peuvent bien sûr être inclus dans le catalogue en tant qu'article séparé si l'emballage est différent, même si le contenu est identique.

1.4.1 Variantes dues à des erreurs de production

Des erreurs dans le processus de production peuvent donner lieu à des objets physiquement anormaux (tels que des erreurs d'impression dans les livres ou des erreurs dans les pièces de monnaie).

Les "solitaires", variantes individuelles créées par des erreurs de production qui ont échappé au contrôle de qualité, sont considérées comme des copies endommagées de l'objet "standard" et ne sont pas incluses dans le catalogue en tant que variante. Si vous voulez inclure un tel spécimen dans votre collection ou votre magasin, vous le faites en partant de l'article standard et en mentionnant le défaut dans les détails de votre propre spécimen (voir aussi l'article 2).

Si toutefois (une partie) d'un tirage d'un objet présentant toutes les mêmes erreurs de production se retrouve involontairement en circulation, cela est considéré comme une véritable variante et est inclus comme tel dans le catalogue.

1.5 Objets composites et annexes

1.5.1 Un article de catalogue peut être un objet composite, mais jamais une collection d'objets.

Un article peut être composé de plusieurs parties. La condition est que l'article ait été officiellement libéré et distribué dans cette composition. Si un livre est publié dans son ensemble avec un CD, un marque-page et un poster, il peut également être inclus dans le catalogue dans cette composition. Mais un volume de magazines séparés ne peut jamais être inclus dans le catalogue comme un seul article, parce qu'il n'a jamais été publié de cette manière. Chaque magazine doit être inclus dans le catalogue comme un article distinct.

La seule exception à cette règle se trouve dans la section des timbres, où, en plus des timbres séparés appartenant à une série particulière, la série elle-même est également incluse en tant qu'article dans le catalogue.

Remarque : les articles de votre boutique peuvent, si vous le souhaitez, être constitués d'une collection d'objets. Dans une telle offre combinée, plusieurs articles distincts sont proposés à la vente comme un tout. Il peut même s'agir d'éléments appartenant à des catégories différentes.

1.5.2 Les pièces jointes d'un article composé peuvent également être incluses dans le catalogue en tant qu'article indépendant.

Lastdodo part du principe que tout ce qui peut se détacher se détache et finit tôt ou tard sur le marché des collectionneurs. Si un livre est publié avec un signet, ce dernier doit figurer en annexe de la description du livre dans le catalogue. Mais tôt ou tard, des copies du marque-page se détacheront sur le marché. Par conséquent, outre le livre avec signet (l'article "complet"), le signet peut également être saisi comme un article indépendant du catalogue.

Note : L'annexe ou l'article concerné doit bien sûr être lui-même un article complet et de collection. En outre, si l'on en a connaissance, il faut indiquer dans le champ les détails de l'objet dont il s'agissait à l'origine d'un appendice ou d'une partie.

2 Catalogue, collection et boutique

Le catalogue est la base. Les objets doivent donc d'abord être (ou être) inscrits dans le catalogue avant de pouvoir être ajoutés en tant que pièce à une collection ou au stock d'un magasin. Les articles de votre propre collection ou de votre boutique sont toujours une copie d'un article du catalogue. Vous pouvez apporter toutes sortes de modifications à cette copie, comme l'ajout de vos propres photos et détails, afin qu'elle constitue une description précise des caractéristiques spécifiques de l'objet dans votre collection ou votre magasin.

Un article du catalogue est toujours supposé être complet et à l'état neuf. Et c'est ainsi qu'il faut entrer. L'exemplaire que vous possédez peut bien sûr présenter toutes sortes de défauts, mais vous l'inscrivez dans le catalogue comme si ce n'était pas le cas.

Note : complet signifie incluant toutes les pièces jointes originales, le cas échéant.

Attention : Les caractéristiques et les défauts de votre propre exemplaire ne sont jamais mentionnés avec les caractéristiques d'un article du catalogue, mais toujours avec les caractéristiques de votre propre exemplaire dans votre propre collection ou magasin.

Veillez noter que ces règles ne s'appliquent pas aux objets uniques (beaux-arts). Si vous étiez l'heureux propriétaire d'une "Vénus de Milo" originale lors d'une vente aux enchères et que vous deviez l'inscrire dans le catalogue, le fait que les bras étaient cassés est simplement mentionné. Mais si quelqu'un possède une réplique du Penseur de Rodin sans bras et veut l'inscrire au catalogue, ce défaut n'est pas mentionné dans le catalogue, mais seulement pour la copie dans la propre collection.

3 Choisir la bonne rubrique.

Les objets sont classés sur la base de ce qu'ils sont, et non sur la base de ce qu'ils représentent. Les objets ayant des caractéristiques physiques similaires (magazines, voitures miniatures, peintures) sont classés dans la même catégorie.

Lorsque vous saisissez un article, essayez toujours de choisir la bonne section. Il existe de nombreuses sections, toutes accessibles via le lien du catalogue sur la page d'accueil de la plate-forme des collectionneurs, de sorte que de nombreux articles peuvent être saisis sans problème dans la bonne section.

3.1 L'objet peut être classé sous deux rubriques.

Certains articles présentent des caractéristiques qui leur permettraient d'être classés sous deux rubriques. Par exemple, un livre audio, composé d'un livre et d'un CD audio.

3.1.1 L'objet est constitué d'un seul composant.

Dans ce cas, choisissez toujours un titre en fonction de l'objet.

Exemple : Une affiche avec une bande dessinée ressemble à une bande dessinée, et on pourrait donc être tenté de penser que c'est une raison pour l'inscrire éventuellement dans la catégorie des bandes dessinées. Mais il s'agit avant tout d'une affiche, et elle a donc sa place dans la section **Affiches et publipostages**.

Exemple : Un téléphone Mickey Mouse ressemble à une image de Mickey Mouse, mais c'est un téléphone. Elle appartient donc à la section **Téléphones**, et non à la section **Statues**.

3.1.2 L'objet est composé de plusieurs éléments.

Si l'objet est constitué de plusieurs composants qui entrent chacun dans une rubrique différente, différentes solutions sont possibles :

Choisissez le composant le plus important. Inscrivez l'élément dans la rubrique appropriée à ce composant selon les règles de cette rubrique et indiquez l'autre composant dans les détails.

Supposons que vous ayez un livre d'histoire accompagné d'un CD de clips sonores existants. Le livre est probablement l'élément le plus important. Dans ce cas, l'article est entré comme un livre dans **Livres**, et dans les détails il est mentionné qu'un CD l'accompagne. Pour un CD d'opéra avec un livret, le CD audio est probablement le composant le plus important. Dans ce cas, l'article est inscrit comme un CD dans la section **Disques, CD et Vinyles**, et dans les détails il est mentionné qu'un livre (avec le livret) est inclus.

Au lieu de choisir une rubrique, les deux composants peuvent être inscrits dans la rubrique appropriée, par exemple pour les livres audio dans les livres et pour les CD dans les disques. La condition est que les deux composants soient complets et puissent être collectionnés en eux-mêmes.

3.2 L'objet ne correspond à aucune des catégories.

Tous les objets qui ne rentrent pas dans l'une des sections permanentes sont placés dans la section **Autres**. Cette section contient toutes sortes d'objets dont il n'y a pas (encore) assez d'exemples dans le catalogue pour justifier une section propre. En principe, le type d'objet et le type d'objet peuvent être choisis librement. Toutefois, il est conseillé d'opter pour un type d'objet qui existe déjà et qui a donc déjà des spécimens dans le catalogue. Cela permet de trouver plus facilement les objets et augmente les chances qu'ils obtiennent leur propre catégorie tôt ou tard. Ne créez donc un nouveau type d'objet que s'il n'y a pas d'autre option.

3.3 Sections thématiques

Lastdodo dispose encore d'un nombre limité de catégories thématiques du passé, où les articles sont classés par thème. Il est préférable que ces sections ne contiennent pas de nouveaux éléments, car ces sections seront supprimées progressivement. À l'exception de la section thématique **Aviation**, ils ne sont plus affichés dans l'aperçu de toutes les sections.

4 Le champ titre

Tous les articles ont un champ titre. Parce que Lastdodo est basé sur la description d'objets à partir de caractéristiques physiques, il est toujours préférable d'utiliser comme titre quelque chose qui se trouve sur l'objet lui-même. Un titre descriptif est en fait toujours le deuxième choix.

4.1 Il y a un titre sur l'article lui-même.

S'il existe un titre sur l'objet lui-même, utilisez-le toujours. Un tel titre ne sera jamais traduit (voir 4.3 pour une exception), mais pris littéralement, y compris les éventuelles fautes d'orthographe. En ce qui concerne les majuscules, en principe, les règles de la langue dans laquelle le titre est affiché seront suivies, indépendamment de la façon dont il apparaît sur l'objet.

Remarque : pour un certain nombre de catégories spécifiques telles que les cartes postales, il est possible de s'en écarter car la capitalisation telle qu'elle apparaît sur l'objet est importante pour l'identification de celui-ci. Cela doit être explicitement mentionné dans les instructions d'importation de la section concernée.

Attention : pour les disques CD, le disque ou le CD est l'objet et la pochette est l'emballage. Les titres figurant sur l'étiquette sont donc "prioritaires" par rapport aux titres figurant sur la pochette.

4.2 Il n'y a pas de titre sur l'article, mais il y en a un sur l'emballage.

S'il n'y a rien sur l'objet lui-même, mais qu'un titre se trouve sur l'emballage d'origine (le cas échéant), le titre de l'emballage sera utilisé. Ici aussi, le titre ne sera pas traduit. (exception voir 4.3) mais copié littéralement, en tenant compte des règles qui s'appliquent dans la langue concernée pour l'utilisation des majuscules.

4.3 Il y a un titre sur l'emballage de l'article, mais dans une langue non écrite.

Si un titre figure sur l'objet ou le paquet, mais qu'il est dans une langue qui ne peut être affichée dans Lastdodo (chinois, arabe, grec), le titre peut être traduit. Un tel titre traduit doit être placé entre crochets, pour indiquer qu'il s'agit d'une traduction et qu'il ne figure pas littéralement sur l'objet ou le paquet.

4.4 Il n'y a rien d'utilisable sur l'emballage de l'article.

Un titre descriptif ne peut être utilisé que si aucun titre ne peut être trouvé sur l'objet ou l'emballage. Un tel titre descriptif doit être aussi court et adéquat que possible. Il s'agit du titre de l'objet, qui n'est pas destiné à servir de rubrique promotionnelle. Un tel titre descriptif ne doit pas non plus contenir d'éléments superflus qui sont également décrits dans d'autres domaines. De nombreux utilisateurs

débutants veulent mettre trop d'informations dans le titre.

Exemple : "Mangeurs de pommes de terre" est un bon titre. "Peinture originale de Mangeurs de pommes de terre - Vincent van Gogh (Nuenen 1885)" est un très mauvais titre.

Veillez noter que certaines sections ont des règles détaillées pour les titres descriptifs. Vous pouvez les trouver dans les champs de saisie de ces sections.

Note : Les rubriques dans lesquelles une grande partie des titres sont descriptifs ont une zone de titre multilingue. Uniquement dans le cas des titres traduits selon 4.3 et des titres descriptifs selon 4.4, les champs des différentes langues peuvent être remplis de manière légèrement différente. Les titres réels, comme en 4.1 et 4.2, sont toujours les mêmes pour toutes les langues.

5 Photos

5.1 Seulement des scans ou des photos propres

Parce que Lastdodo essaie de capturer toutes les variations des articles, il est très important que les images dans le catalogue soient réellement de l'article. Les images provenant d'autres sources, comme les sites web des fabricants, diffèrent souvent du produit réel. Si de telles images se retrouvent dans le catalogue, des objets fantômes sont créés, c'est-à-dire des variantes d'objets qui n'existent pas vraiment mais que les collectionneurs vont chercher.

Pour éviter la création de tels articles fantômes, seuls des scans ou des photos propres peuvent être utilisés lors de l'ajout ou de l'amélioration d'articles.

Une autre raison de n'autoriser que vos propres scans ou photos est que le matériel provenant d'autres sources peut être protégé par des droits d'auteur.

Il n'est pas non plus permis de "réutiliser" des images du catalogue pour présenter de nouveaux articles.

5.2 Logos, filigranes et horodatages

Il n'est pas permis de placer dans le catalogue des images comportant un logo, un filigrane ou un horodateur. Bien entendu, cette restriction ne s'applique pas aux images qui sont ajoutées aux exemplaires de la propre collection ou de la boutique.

5.3 Formats

Pour les objets plats, la numérisation donne les meilleurs résultats. Les objets en 3D sont bien sûr mieux photographiés. Si nécessaire, utilisez un simple programme de retouche d'image pour couper les bords inutiles et faire en sorte que l'élément remplisse le cadre le plus possible.

Veuillez utiliser l'un des formats suivants : .jpg, .gif, .png ou .tiff. La taille maximale que vous pouvez télécharger est de 5 Mo par photo. Nous vous recommandons d'utiliser des fichiers .jpg. Ils sont compacts, de sorte que l'ajout de photos est beaucoup plus rapide.

La taille maximale des images affichées dans l'affichage du catalogue est de 700 x 700 pixels. En interne, les images sont stockées dans une taille maximale de 1000 pixels de haut ou 1000 pixels de large. Les images qui sont plus grandes que cela sont automatiquement réduites en taille lors de la saisie.

5.4 Objets emballés et objets en vrac

L'image 1 correspond généralement à l'avant de l'article et l'image 2 à l'arrière. L'intention est que l'élément soit visible dans son intégralité. Les photos 1 et 2 représentent toujours l'article sans emballage. Si vous n'avez que l'article emballé et que vous ne pouvez ou ne voulez pas le retirer de son emballage, placez une image de l'article emballé en position 1 et en position 3. Un autre utilisateur, qui possède l'article non emballé, peut remplacer l'image 1 plus tard.

Note : Cette règle ne s'applique pas aux catégories comportant des supports de données (disques, vidéos, jeux vidéo), où l'emballage (pochette de disque, boîte de cd, etc.) est considéré comme l'objet visuel primaire, et non le disque. Ainsi, dans ces catégories, les images de l'"emballage" occupent les positions 1 et 2, et le contenu occupe la position 3.

L'image 3 est libre dans la plupart des rubriques et peut être utilisée pour une variété de choses, comme l'emballage original, une pièce jointe importante ou une photo de détail pertinente pour l'identification de la variante.

6 Noms de personnes

Au sein de Lastdodo, nous avons deux types de noms de personnes :

Les "personnes" existantes

La "personne" existe ou a existé. Presque toujours des personnes, mais dans des cas exceptionnels, des animaux individuels peuvent également être des "personnes existantes". Des chevaux de course ou de dressage célèbres, par exemple.

* Les personnes fictives

n'existent

pas réellement. Les personnes fictives peuvent être des personnes, des animaux ou des créatures de fable. "James Bond" est une personne fictive, mais "Lassie" et "Winnie l'ourson" sont également des personnes fictives.

Les "personnes" peuvent avoir deux rôles dans Lastdodo... :

* Rôle actif

La personne est le créateur ou l'initiateur de l'objet.

* Rôle passif

La personne est le sujet de l'objet.

Les personnes existantes peuvent avoir un rôle à la fois passif et actif dans un objet. Il est même possible d'avoir les deux en même temps, pensez à un autoportrait ou à une autobiographie.

Les personnes fictives, en revanche, ne peuvent être que des sujets. Il existe des objets qui sont censés avoir été fabriqués par une personne fictive, mais dans ce cas, nous considérons que la personne fictive est un pseudonyme du fabricant réel.

Étant donné que les personnes dans un rôle actif sont toujours des personnes existantes, alors que dans un rôle passif, il y a à la fois des personnes fictives et des personnes existantes, les noms de personnes dans les rôles actif et passif sont inscrits dans le catalogue d'une manière différente.

Remarque : étant donné que toutes les personnes (existantes) feront partie du registre central des noms, en coulisse, il ne devrait y avoir qu'un seul enregistrement. Il s'agit uniquement d'une représentation différente dans les différents champs, tout comme un enregistrement peut avoir une représentation différente dans différentes langues.

6.1 Rôle actif

Par définition, il s'agit de personnes existantes.

6.1.1 Objets fabriqués par des particuliers

Dans Lastdodo, le nom réel de la personne est saisi par définition. Les alias et les pseudonymes apparaissent dans Lastdodo entre parenthèses après le nom réel et peuvent également être recherchés, mais ils ne sont jamais saisis directement. Les liens entre les noms réels et les pseudonymes ne peuvent être établis que par les administrateurs.

Les noms des personnes ayant un rôle actif sont affichés dans le format <Nom>, <Prénom> <toutes les insertions>. Pour les personnes ayant plusieurs prénoms, le premier prénom est toujours écrit en entier. Les prénoms suivants peuvent être omis, écrits en entier ou indiqués par des initiales. En général, le choix effectué dépendra de ce qui "semble le plus logique". En principe, un titre ne fait pas partie du nom.

Schmidt, Annie M.G.

Rowling, Joanne K.

Gogh, Vincent van

Douglas, Kirk

Remarque : La liberté de choix dans l'affichage des prénoms ne s'applique bien sûr que lorsqu'un nouveau nom est saisi pour une personne qui n'est pas encore connue. Si une personne est déjà répertoriée dans la base de données d'une manière ou d'une autre, elle doit bien sûr être saisie ou choisie dans la liste déroulante. Si vous pensez qu'elle est incomplète ou incorrecte, choisissez quand même la personne existante, pour éviter les doublons. Vous pouvez ensuite soumettre une demande aux administrateurs de la section concernée afin de modifier la façon dont la personne est répertoriée dans la base de données. En cliquant sur le bouton OPTIONS dans la page de la galerie de la série/série et ensuite sur Administrateurs, vous verrez qui est administrateur de la zone concernée.

6.1.1.2 Créateur original

Si un article est basé sur le travail d'une autre personne, le nom de ce créateur de l'œuvre originale peut être inscrit comme créateur supplémentaire avec [to] après le nom entre crochets : **Dickens, Charles [à]**

6.1.2 Objets créés par plusieurs personnes

Si un objet a été réalisé par plusieurs personnes, elles doivent toujours être renseignées séparément selon les règles applicables aux particuliers.

S'il s'agit d'une collectivité et que celle-ci a un nom officiel (les Beatles, les Walt Disney Studios), le nom de la collectivité doit être indiqué dans tous les cas. Le fait que les participants individuels au collectif doivent également être mentionnés ou non peut varier selon la catégorie.

6.1.2.1 Les duos en tant que collectif

Les noms des duos sont écrits avec une esperluette &.

Gilbert & George

Simon & Garfunkel

Laurel & Hardy

6.1.2.2 Les groupes en tant que collectif

Les noms des "groupes" sont saisis sous la forme <nom du groupe>, <articles et préfixes éventuels>. Les noms ne sont jamais entièrement capitalisés, à moins que le groupe lui-même ne le fasse systématiquement.

ZZ Top

ABBA

Warner Brothers

6.1.2.3 Compositions d'une personne et d'un collectif

Le nom de la personne est considéré comme faisant partie du nom total de la collectivité. Ils sont donc saisis sous la forme <prénom> <nom de famille> & <nom collectif>. Il s'agit donc d'un seul nom. Le fait que les participants individuels, la personne ou le collectif soient mentionnés séparément peut varier selon la catégorie **Cliff Richard & The Shadows**

6.1.2.4 Studios et employés

Si les noms des employés sont connus, ils sont renseignés. Si on ne le connaît pas, le nom du studio est saisi sous la forme <nom du studio> studios. La plupart des studios portent le nom de leur fondateur. Dans ce cas, n'utilisez que le nom de famille du fondateur. Les **studios Vandersteen** (et non les studios Willy Vandersteen)

Studios Disney

Parfois, le créateur original n'est pas (ou plus) réellement impliqué dans la création de l'objet, mais il est mentionné comme tel sur l'objet en raison de la reconnaissance de son nom. Dans ce cas, ce nom peut toujours être ajouté comme un nom supplémentaire, en plus des créateurs réels, car cela améliore l'identification de l'objet. Toutefois, pas en combinaison avec un studio portant le nom de la personne en question.

Disney, Walt ou **Disney Studios**, mais pas les deux.
Jacobs, Edgar P.

6.2 Rôle passif :

Dans un rôle passif, on trouve aussi bien des personnes existantes que des personnes fictives. La mesure dans laquelle toutes les personnes qui peuvent être considérées comme des sujets de l'objet doivent être saisies dans les champs appropriés diffère selon la catégorie. Dans certaines catégories, comme les figurines, toutes les personnes peuvent être inscrites. D'autres catégories, comme les bandes dessinées et les livres (qui comptent souvent de nombreuses personnes dans un rôle passif), ont des restrictions. Voir les instructions relatives à la catégorie en question.

6.2.1 Personnes existantes

Si un personnage historique est le sujet de l'objet et est également présenté comme tel (voir également 6.6 Parodies), le nom de cette personne doit toujours être sélectionné. Il s'affiche sous la forme <prénom> <insertions possibles> <nom de famille>. Si une personne a plus d'un prénom, le premier prénom est toujours écrit en entier. Les prénoms suivants peuvent être omis, écrits en entier ou indiqués par des initiales. Le choix effectué dépendra généralement de ce qui semble "le plus logique". Dans le cas des personnages existants, le titre ne fait pas partie du nom, sauf pour le titre Sint. Ceci est ajouté à des fins de clarification dans les cas où le saint en question n'a qu'un prénom.

Winston Churchill (et non "La vie politique de Winston Churchill" ou quelque chose comme ça)

George Patton (et non Général Patton ou Général George Patton)

Saint Sébastien (et non Bernadette Soubirous, et non Sainte Bernadette)

6.2.2 Personnes fictives

En principe, les personnes fictives sont inscrites de la même manière que les personnes existantes. La principale différence est que le nom d'une personne fictive peut très bien se composer uniquement d'un prénom ou d'un nom de famille. Si nécessaire, un article est ajouté au nom. Dans le cas de personnes fictives, un titre peut également faire partie du nom. **James Bond Don Quichotte**

Dr. Dolittle

Roi Arthur Sinterklaas

Flipper Whistleblower

de la Notre Dame, la

6.2.2.1 Duos

Comme les duos fictifs ont souvent des noms complètement différents dans différentes langues (Suske en Wiske "William et Wanda" "Bob et Bobette"), il n'est pas nécessaire d'utiliser une esperluette (&) ici.

6.2.2.2 Super-héros et identités secrètes

Dans le cas de personnes fictives ayant une identité secrète ou double, la forme du héros est considérée comme

une personne, plutôt que l'alter ego de tous les jours. **Batman** (et non Bruce Wayne)

Remarque : dans les bandes dessinées, nous connaissons bien le phénomène selon lequel un super-héros a été incarné par différentes personnes au fil des ans. Parce que le super-héros est le leader et non l'alter ego, nous le fusionnons toujours en une seule personne. Donc au sein de Lastdodo nous n'avons qu'un seul Robin, un seul Flash.

Dans le cas de personnages de fiction qui vivent parfois des aventures en tant qu'eux-mêmes et parfois en tant que super-héros ou autre, c'est l'identité de tous les jours qui est utilisée. C'est le cas de divers personnages de Disney, par exemple. **Goofy** (et non Supergoof)

6.2.2.3 Des noms différents dans des langues différentes

Les personnes fictives peuvent avoir des noms différents dans des langues différentes. En principe, utilisez toujours le nom sous lequel la personne est connue dans la langue dans laquelle vous travaillez actuellement au sein de Lastdodo.

Note : Si le nom du personnage fictif a changé au fil du temps, utilisez toujours le nom de famille. Les administrateurs peuvent saisir les anciens noms qui ne sont plus utilisés en tant qu'alias afin qu'ils puissent encore être recherchés.

Attention : n'inscrivez jamais de noms "étrangers" ou périmés à la première ou à la deuxième personne.

Note : Si aucun nom n'existe pour un certain personnage dans la langue dans laquelle vous travaillez (par exemple parce que le livre ou le film n'a jamais été publié dans cette langue) et que vous devez choisir entre des noms d'autres langues, choisissez toujours le nom sous lequel la personne est connue dans la langue originale du créateur.

6.3 Noms identiques

Si deux personnes

différentes portent le même nom, vous pouvez ajouter une étiquette au nom pour les distinguer. Cette étiquette doit être placée entre crochets pour indiquer qu'elle ne fait pas partie du nom, et aussi parce qu'elle ne ressemble pas à un alias ou à un pseudonyme dans la fenêtre d'affichage. Pour les personnes fictives, il est souvent pratique d'utiliser le créateur ou l'éditeur original. Pour les personnes existantes, le pays d'origine ou la date de naissance peuvent être utilisés, entre autres. Pour autant qu'il soit clair et compréhensible au niveau international.

Scorpions [DEU] et Scorpions [GBR].

Chat noir, de [Poe] et Chat noir, de [Broeckx].

Note : Parmi les personnes existantes, les héros de roman célèbres et autres, il n'en existe évidemment qu'une seule. Il n'y a qu'un seul Napoléon Bonaparte et il n'y a qu'une seule Pocahontas. Ne les divisez donc jamais en fonction de l'auteur ou autre.

Note : Lorsque vous utilisez un pays comme étiquette, utilisez toujours, si possible, le code à trois lettres selon la norme ISO 3166 (http://en.wikipedia.org/wiki/ISO_3166-1).

6.4 Alias et pseudonymes

Les alias et les pseudonymes sont affichés dans l'écran de visualisation et peuvent également être recherchés, mais ils ne sont jamais saisis dans ce champ. Seuls les administrateurs peuvent associer des alias, des pseudonymes et des variantes de noms à une personne.

Si l'on ne sait pas si le nom utilisé est un pseudonyme, tapez le nom utilisé lentement. Sélectionnez la bonne personne

dans la liste déroulante, ou saisissez le nom utilisé s'il n'est pas présent dans la liste déroulante.

Si l'on sait que le nom utilisé est un pseudonyme, indiquez le nom réel. Si le pseudonyme utilisé n'a pas encore été associé à la personne, et n'apparaît donc pas dans l'écran d'affichage entre parenthèses après le nom réel, un administrateur peut être contacté pour associer le pseudonyme utilisé au nom de la personne. En cliquant sur <administrateurs> à gauche de l'écran d'affichage, vous pouvez voir qui administre la zone en question.

Note : Ne saisissez jamais un nom réel et un pseudonyme comme deux personnes distinctes et n'ajoutez pas vous-même des pseudonymes dans le champ de saisie.

Note : Ne saisissez jamais des éléments tels que "inconnu", "divers" ou "n/a", car le système les enregistrera comme le nom d'une personne.

Note : Les alias et les pseudonymes n'ont pas de nom ou de prénom, même s'ils en ont l'apparence. Ainsi, dans Lastdodo, c'est toujours <Mark Twain> et jamais <Twain, Mark>.

6.5 Changements de nom

Lorsqu'une personne change officiellement (légalement) de nom, c'est le "dernier" nom qui est utilisé. Le nom avant le changement est considéré comme un alias. **Jean Paul II** (et non Wojtyła, Karol Józef) **Dylan, Bob** (et non Zimmerman, Robert Allen) **Lee, Stan** (et non Lieberman, Stanley)

6.6 Parodies

Les parodies sont enregistrées avec la personne qui est parodiée. Sauf dans le cas d'une parodie d'un personnage historique ou d'un héros de roman, où en fait seul (une variante de) le nom connu est utilisé comme tremplin pour créer un personnage complètement nouveau.

7 Noms de sociétés

Les conventions suivantes s'appliquent à la saisie des noms de sociétés.

- Les ajouts tels que BV NV Inc et autres ne sont pas inclus.
- Les ajouts tels que maison d'édition, imprimerie, usine ne sont pas inclus.
- La ville et le pays de résidence ne sont pas inclus. Cela signifie également qu'au sein de Lastdodo, aucune distinction n'est faite entre, par exemple, Disney America et Disney Europe. C'est une entreprise.
- Les empreintes des producteurs peuvent être inscrites en tant que producteurs indépendants. Ainsi, au sein de Lastdodo, un objet publicitaire est avant tout une publication de la marque en question et non, par exemple, d'Unilever.
- Les studios sont saisis comme des **studios <nom du fondateur> (voir aussi 6.1.2.3).**

Note : Dans des cas exceptionnels, comme la catégorie des cartes postales, il est possible de déroger à ces conventions car la manière dont le nom de l'entreprise apparaît sur l'objet fait partie du processus d'identification. Cela est alors explicitement indiqué dans les instructions de saisie de la section concernée.

8 Rencontres

Dans presque toutes les sections, il faut indiquer la date à laquelle un objet a été produit ou mis en circulation.

Année inconnue

Dans ce cas, ne saisissez rien dans le champ de l'année. Ne remplissez jamais la case "**inconnu**" ou quelque chose comme ça.

L'année est approximativement connue

Dans ce cas, indiquez l'année estimée et mentionnez dans les détails qu'il s'agit d'une estimation.

L'objet a été fabriqué pendant une certaine période.

Dans ce cas, l'année doit être saisie au début de la période, c'est-à-dire l'année au cours de laquelle l'objet a été produit ou diffusé pour la première fois. La période peut être spécifiée dans les détails du champ.

L'objet est incorrectement daté

Cela se produit par exemple avec les livres. Dans ce cas, l'année réelle doit être saisie. Aux détails, il est indiqué que cela est incorrect dans ou sur l'objet.

9 Dimensions

La plupart des articles nécessitent la saisie de dimensions. Il s'agit toujours des dimensions de l'article, et non de l'emballage, le cas échéant. Même si l'emballage fait partie intégrante de l'article, comme un blister non ouvert.

Note : il existe quelques exceptions, comme les livres dans une boîte coulissante, mais cela est explicitement mentionné dans les instructions d'importation de l'article concerné.

2D

Pour les objets "plats", il s'agit toujours de la forme **largeur x hauteur**. Les objets tels que les livres et les DVD sont considérés comme des objets plats dans Lastdodo. Si les objets ronds sont présentés avec une seule taille, utilisez toujours le diamètre. Pour certains objets ronds, comme les pièces de monnaie, l'épaisseur peut également être la mesure pertinente.

3D

Pour les objets tridimensionnels, les dimensions sont saisies sous la forme **largeur x profondeur x hauteur**, déterminées à partir de la vue logique de face. Si, pour les objets tridimensionnels, une seule taille est affichée, prenez toujours la hauteur pour celle-ci. La "hauteur" est toujours la hauteur totale, y compris les piédestaux et autres. Si nécessaire, il est possible de les détailler davantage, si cela a un sens.

10 Les particularités du terrain

Ce champ est destiné à toutes les informations qui peuvent être importantes pour l'identification de l'article et que vous ne pouvez pas mettre dans les autres champs.

Il suffit de remplir un seul des champs linguistiques s'il y a des détails. Remplir les autres langues est bien sûr autorisé et très apprécié. Veuillez indiquer la langue correcte dans le champ approprié.

Indiquer absolument

Les éléments suivants doivent toujours être indiqués dans le champ Détails s'ils sont pertinents :

- Caractéristiques spécifiques des variantes
- Années incorrectes et approximatives.
- Informations supplémentaires sur le tirage.
- Informations sur les pièces jointes :

Peut être mentionné

Certains éléments ne sont pas obligatoires, mais peuvent être mentionnés :

- Informations complémentaires sur l'emballage
- Noms de personnes ou d'institutions qui ont activement contribué à la création de l'objet mais qui peuvent ou non figurer dans les autres champs, comme le traducteur d'un livre.
- Informations significatives pour l'identification, mais difficiles à extraire des images.

N'utilisez pas

ce champ pour enregistrer les détails de votre propre article spécifique (c'est-à-dire PAS "en bon état" ou quelque chose de similaire). Vous pouvez ajouter ces informations à votre propre objet si vous l'avez placé dans votre collection ou votre boutique.

Ne polluez pas le champ avec des éléments qui ne contribuent pas à l'identification. Donc pas de biographies du fabricant ou de textes de recrutement tirés de la brochure de l'éditeur ou du fabricant.

11 Modifier les éléments existants dans le catalogue.

Le catalogue fonctionne selon le principe du wiki. La première personne à entrer un objet dans le catalogue peut ne pas disposer de toutes les informations sur cet objet. D'autres peuvent compléter ou améliorer ces informations dans le catalogue.

Les changements sont toujours autorisés :

- Renouveler les images existantes
- Remplacez les images existantes par des images de meilleure qualité, ou par une copie de l'objet en meilleur état.
- Champs qui sont (encore) vides
- Corriger les informations erronées

Remarque : les images, les champs vides et les détails des champs peuvent toujours être modifiés.

Toutefois, il se peut que les champs qui ont déjà été complétés ne puissent pas être modifiés directement. C'est le cas si les administrateurs ont "gelé" l'article. Si vous pensez qu'un champ bloqué contient des informations incorrectes ou incomplètes, vous pouvez contacter les administrateurs de la section concernée. Ils peuvent lever le blocage sur le terrain, ou éventuellement effectuer eux-mêmes la modification correspondante.

Des changements qui n'ont jamais été autorisés :

- Il n'est jamais permis d'apporter des modifications qui feraient de l'article en question un article différent ou qui en feraient une version, une impression, une édition ou une variante différente de l'article.

APERÇU DE LA RÉVISION

Version	Date	Nouveaux articles (*)	Articles modifiés (*)	Articles supprimés (**)
1.1	04-2014	1.4.1	6.5	
2.0	09-2017		3.1.1, 6.1.2.3, 6.1.2.4	1.6
3.0	08-2020			
3.1	01-2021	Adaptation à la nouvelle présentation du site		

(*) Le numéro fait référence à l'article dans la version actuelle.

(**) le numéro se réfère à l'article de la version précédente